





### A retenir cette semaine

- Les colzas ont redémarré
- Pensez à mettre en place les cuvettes
- Captures de charançons possibles dans les zones abritées



Prévisions météorologiques du 24 février au 01 mars:

Semaine très agitée avec régulièrement des vents à 30km/h moyenne. Temps très variable avec des températures minimales oscillant entre 2 et 7°C et des maximales voisines de 10-12°C. Un épisode pluvieux est annoncé à partir de dimanche.

#### Réseau 2009-2010

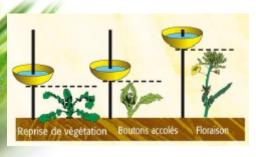
Le réseau pour les observations de printemps est actuellement constitué de 65 parcelles. La fin des épisodes climatiques de froid et de neige permet de réactiver les observations pour la réalisation de ce bulletin. 7 parcelles ont fait l'objet d'un relevé d'observation cette semaine.

#### Stade des colzas

Les colzas sont en reprise de végétation avec l'apparition de nouvelles feuilles (stade C1). Quelques plantes dans des parcelles sont signalées à C2 (étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles – entre-nœuds visibles).

#### Mise en place des cuvettes

Une cuvette jaune est indispensable pour repérer l'arrivée des insectes dans le colza et surtout le charançon de la tige.



- · Placer la cuvette à au moins 10 mètres audelà de la bordure de la parcelle et si possible à proximité d'un ancien champ de colza de l'année précédente.
- Remplir les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle par exemple).
- Le fond de la cuvette suit le niveau supérieur de la végétation.
- Réaliser 1 relevé au moins 1 fois par semaine.

Le charançon de la tige du colza est le premier insecte nuisible qui va être piégé. Attention à ne pas confondre ce dernier avec une autre espèce : le charançon de la tige du chou.



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

### Bulletin n°9 du 23 février 2010



Seul le charançon de la tige du colza est fortement nuisible en raison des déformations occasionnées par le dépôt de ses œufs dans les tiges. Les deux espèces arrivent quasiment ensemble dans les pièges. Le charançon de la tige du colza se distingue par une taille plus grande et surtout par l'extrémité noire des pattes (rousses pour le charançon de la tige du chou).



Charançon de la tige du colza – extrémité des pattes noires



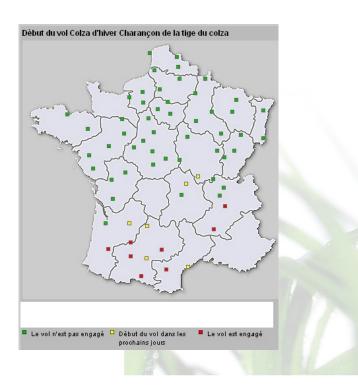
Charançon de la tige du chou – extrémité des pattes rousses

Vous pouvez consulter proplantExpert, un outil d'anticipation sur l'arrivée des insectes grâce aux données météorologiques prévisionnelles de 4 postes (Auxerre, Longvic, Mâcon et Nevers). La consultation des données proplantExpert ne doit pas se substituer à l'observation concrète des parcelles mais alerter sur l'arrivée potentielle du ravageur et inciter à la mise en place ou au suivi précis des cuvettes jaunes.

Ce service gratuit est disponible sur le site du CETIOM (<u>www.cetiom.fr</u>). Ci-après le lien direct : <u>http://www.cetiom.fr/index.php?id=7288</u>

La consultation de cet outil le 23 févier montre l'absence de conditions climatiques favorables au vol de charançon sur la région dans les jours qui suivent.

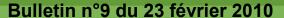




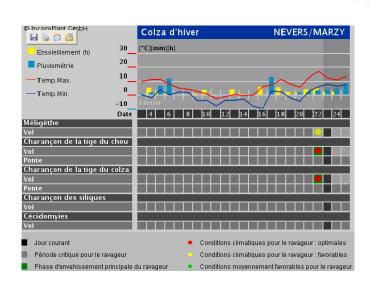


## BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL





Dans les lieux non exposés au vent, il est possible de piéger des charançons voir même des méligèthes au sud de la région Bourgogne (Saône et Loire, Nièvre).



Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CAPSERVAL - CEREPY -COOP BOURGOGNE DU SUD - SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - SERAGRI - MINOTERIE GAY - JFB APPRO - ETS RUZE - SRAL - FREDON - KRYSOP - ALTERNATIVE - AGIR SA - ETS BRESSON LUCIEN - MARTI-GNON - AGRIDEV - THEOL - SENOGRAIN

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.